

Ligue Nationale de Voile Règlement 2023

Préambule :

La FFVoile a décidé de poursuivre en 2023 l'organisation de la Ligue Nationale de Voile en France. L'objectif de ce concept est de favoriser la confrontation entre plusieurs équipes de clubs affiliés à la FFVoile, sur une compétition en 2023. Cette Ligue Nationale de Voile pourra être constituée de plusieurs divisions. Les clubs les mieux classés pourront être sélectionnés pour participer à des événements qualificatifs puis à la Finale Européenne « Sailing Champions League ».

La « Sailing Champions League » réunit un grand nombre de nations européennes plus l'Australie. Chaque pays membre de la « Sailing Champions League » a développé une Ligue Nationale de Voile. Des compétitions qualificatives et une finale Européenne réunissent les meilleurs Clubs de chacune de ces nations.

1- Organisation :

Pour gérer cette Ligue Nationale de Voile, la Fédération Française de Voile a créé une Commission « Ligue Nationale de Voile » (LNVoile pour le reste du document) qui est composée :

- D'un représentant de la FFVoile
- De présidents/représentants de clubs volontaires pour participer à la gouvernance de la LNVoile.

Cette commission a pour mission d'assurer la gestion et la coordination de la LNVoile, tant pour les questions règlementaires et techniques, que commerciales et pour toute question relative à l'organisation et au déroulement de cette ligue.

La LNVoile sera compétente pour sélectionner les clubs participants au circuit et définir l'ordre des clubs sur la liste d'attente (Cf. article 5.3).

En devenant membre de cette commission, les présidents/représentants de clubs s'engagent (sauf en cas de force majeure) à participer annuellement à la LNVoile en inscrivant une équipe de leur club.

2- Programme :

En 2023, le circuit de la LNVoile sera composé d'une étape. Un appel à candidature a été lancé auprès des structures affiliées à la FFVoile pour choisir le club organisateur.

L'organisateur de la compétition du circuit LNVoile 2023 est :

Organisateurs	Dates	Bateaux
APCC Nantes	12 au 15 octobre	J80

3- Calendrier :

L'organisateur de la compétition doit respecter les délais et procédures d'inscription au calendrier de la FFVoile et le cahier des charges régissant la LNVoile.

Aucune modification de dates ou de lieu ne sera acceptée au calendrier officiel de la FFVoile, sans l'accord formel préalable de cette dernière.

4 – Bateaux :

En 2023, la compétition sera courue sur des J80.

5 - Fonctionnement et Admissibilité

La LNVoile est ouverte à tous les Clubs de Voile affiliés à la FFVoile ayant rempli les conditions d'admissibilité définies ci-dessous et dans l'avis de course des compétitions du circuit.

5.1 - Equipes de Club

Les équipes de clubs seront constituées de membres d'un même club obligatoirement licenciés de ce club.

Toutefois, les clubs de moins de 50 adhérents pourront se regrouper entre eux pour constituer une équipe. Dans ce cas, ils ne pourront pas prétendre à une sélection à la Sailing Champion League (SCL).

5.2 - Equipage :

5.2.1 Composition d'équipe de club, nombre d'équipiers, poids maximum d'équipage

Bateaux	Mini équipiers à bord	Maxi équipiers à bord	Nombre personnes maximum dans l'équipe (non navigant compris)	Nombre de navigants maximum sur une étape	Poids Maximum d'équipage
J 80	4	6	6	6	350 kg

5.2.2 Le nombre d'équipiers embarqués devra rester identique pendant toute la durée de la compétition

5.2.3 Les remplacements d'équipiers en cours de journée sont interdits, sauf en cas de force majeur, ou dispositions spécifiques U15 (Cf 5.2.4)

5.2.4 Dispositions spécifiques pour les équipes dont certains membres sont âgés de moins de 15 ans (U15) au 31 décembre de l'année en cours :

5.2.4.1 Les équipiers U15 navigant ne sont pas comptabilisés dans le nombre de personne composant l'équipe, dans la limite de 8 membres maximum.

5.2.4.2 Les équipiers U15, peuvent être remplacés par d'autres équipiers U15 en cours de journée, dans le respect du poids maximum d'équipage, après signalement auprès de l'organisation, les autres membres d'équipage devant rester identique.

5.2.4.3 A partir de deux équipiers U15 navigant simultanément au sein d'un équipage, un membre d'équipage majeur devra être à bord du bateau.

5.2.5 Pour participer aux compétitions de la LNVoile, chaque membre de l'équipe du club doit présenter au moment de leur inscription :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- Présenter une autorisation parentale s'il est mineur
- Être en règle avec le présent règlement.

5.3 - Nombre d'équipes :

Si moins de 15 équipes sont candidates pour participer à la LNVoile 2023, la commission de la FFVoile « Ligue Nationale de Voile » pourra annuler la Ligue Nationale de Voile 2023.

La LNVoile accueillera au maximum 24 équipes de club. Priorité est donnée à une seule équipe/club, pour favoriser le nombre de clubs représentés.

La commission de la FFVoile « Ligue Nationale de Voile » et l'AO se donnent la possibilité de définir le nombre d'équipes sélectionnées et d'ouvrir la compétition à une deuxième équipe par club.

Si plus de 24 équipes sont candidates pour participer à l'édition 2023, la LNVoile créera une liste d'attente et sera compétente pour classer les clubs dans cette liste. En cas de désistement d'une des 24 premières équipes de clubs sélectionnées, le premier club de la liste d'attente sera invité à participer aux compétitions de la LNVoile et ainsi de suite jusqu'à épuisement de la liste d'attente.

Si la Commission décide d'ouvrir les inscriptions à une seconde équipe par club, le club organisateur sera prioritaire pour l'attribution d'une seconde place.

5.4 Places réservées :

Afin de valoriser les initiatives régionales de développement de régates proposées en flotte partagée, des places sont réservées pour :

- Le club vainqueur de la Normandy Cup, régates de flotte partagée de la Ligue Normandie,
- Le club vainqueur du Circuit Atlantique, regroupant les ligues Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne.

De même, une place est réservée, dans le cadre du développement de la pratique féminine, pour :

- L'équipage qui termine deuxième du circuit WLS 2022.

6- Inscription

Les inscriptions à la LNVoile 2023 seront ouvertes aux clubs affiliés à la FFVoile, à partir du 25 mai.

La date de clôture des inscriptions sera définie sur la fiche d'inscription de la LNVoile.

L'inscription ferme de 24 clubs entraînera la clôture des inscriptions (inscription ferme= frais d'inscription réglés) : une liste d'attente sera alors ouverte.

Les clubs ayant participé à au moins 4 éditions de la LNVoile (depuis 2016) sont prioritaires si leurs inscriptions sont reçues entre **le 25 mai et le 25 juin inclus**.

La prise en compte des inscriptions s'effectuera dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets, le cachet de la poste ou la date et l'heure de l'ordre de virement faisant foi.

Les dossiers d'inscription des équipes de clubs à la LNVoile devront être constitués conformément aux exigences décrites ci-dessous et dans l'avis de course.

→ Constitution du dossier d'inscription à la Ligue Nationale de Voile :

- la fiche d'inscription dûment complétée
- Droits d'inscription de 600 €, sous forme d'un chèque (ordre FFVoile), obligatoirement joint au dossier d'inscription, ou de virement (cf RIB du bulletin d'inscription).

En cas de désistement de l'équipe, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure à l'appréciation des organisateurs.

En cas d'annulation de la compétition les droits d'inscription seront intégralement remboursés.

La date limite d'envoi des fiches d'équipage est fixée à **15 jours avant le début de la compétition.**

7- Principe de classement d'une compétition et du classement général de la LNVoile

7.1 Principe de Classement d'une compétition de la LNVoile et du Classement général de la LNVoile :

Pour la compétition listée à l'article 2 « programme » ci-avant, chaque équipe de club sera classée, conformément au système de points à minima de l'annexe A des RCV, selon le rang obtenu sur chaque course.

Le classement est effectué en totalisant les points ainsi obtenus par chacune des équipes de club, sur toutes les courses de la compétition (ceci modifie la RCV A.2).

Si à l'issue d'une compétition listée à l'article 2 « programme », des équipes de club sont à égalité totale en nombre de points le départage des égalités se fera en utilisant l'annexe A.8 des RCV.

7.4 Principe de qualification à la Sailing Champions League (SCL)

Dans le respect des places allouées par l'organisateur de la SCL à la LNVoile, les clubs les mieux classés au classement général de la LNVoile en année N seront qualifiés pour le circuit de la SCL pour l'année N+1.

Seront qualifiés aux épreuves qualificatives de la SCL 2024 :

Les trois premiers clubs de la LNVoile 2023 (sous réserve des places attribuées par l'International Sailing League Association).

En cas de désistement d'un club pour participer aux épreuves qualificatives de la SCL, sera qualifié le club suivant au classement général de la LNVoile.

8- Règles Applicables :

La Ligue Nationale de Voile est régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les prescriptions de la FFVoile jointes aux avis de course des compétitions,
- le présent règlement.

9 – Publicité :

Conformément à la réglementation 20 de World Sailing « code de publicité », telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par le club hôte et/ou la FFVoile.

10- Logo et dénomination :

Le logo de la Ligue Nationale de Voile devra apparaître dans tous les documents officiels et promotionnels de la compétition 2023.



Le logo « Ligue Nationale de Voile » devra être arboré par chaque bateau pendant la compétition 2023, selon les conditions définies par la LNVoile qui seront précisées dans l'avis de course de la compétition.

La dénomination « Ligue Nationale de Voile » doit être intégrée dans l'intitulé et dans les documents de course des compétitions.

11- Litiges et interprétation :

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être soumis à la FFVoile.